

KAMINISTQUIA, RIVIÈRE :—Pétition demandant le curage de la rivière Kaministiquia, 49.

KÉWATIN :—Pétition de E. M. Ridout, président, au nom d'une assemblée publique, des habitants du territoire de Kéwatin, rapportant une résolution adoptée à cette assemblée au sujet des affaires publiques dans le dit territoire, et priant la Chambre de prendre telles mesures qui lui paraîtront justes et nécessaires à ce sujet, 279. Voir 376, 379, 385, 386, 388 à 390 *des documents de la session*.

KINGSTON ET PEMBROKE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE :—Voir 137 *des documents de la session*.

KINGSVILLE, HAVRE DE :—Voir 198 *des documents de la session*.

LAC ATHABASKA À LA BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte constitutif, 65. Avis, 83. Bill, 87. Renvoyé au comité, 106. Rapporté avec des amendements, 220. En comité général; amendé; examiné; passé, 229. Par le Sénat avec des amendements, 291. Examiné; adopté, 301, S. R., 517. (45 Vic., chap. 83.)

LAC SUPÉRIEUR ET DE LA BAIE JAMES, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 39. Avis, (recommandant que l'avis donné dans la *Gazette* soit considéré suffisant), 45. Bill, 52. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 121. En comité général, 127. Rapporté, 128. Passé, 145. Par le Sénat avec amendements, 217. Examiné; adopté, 229. S. R., 516. (45 Vic., chap. 84.)

LAINÉ :—Voir 232 *des documents de la session*.

LANG, ROBT. :—Voir 380 *des documents de la session*.

LA PLUIE, RIVIÈRE :—Voir 233 *des documents de la session*.

LA PLUIE, RIVIÈRE, COMPAGNIE D'AMÉLIORATION :—Pétition demandant un acte constitutif, 49. Avis; Bill, 69. Renvoyé au comité, 76. Bill retiré et honoraires remboursés, sur la recommandation du comité des Bills Privés (les promoteurs ayant l'intention de ne pas procéder avec ce bill), 297.

LA PLUIE, RIVIÈRE, CIE D'AMÉLIORATION DES ESTACADES, DE COLONISATION ET DE FABRICATION DU BOIS DE SERVICE :—Pétition demandant un acte constitutif, 73.

LAURIN, OCTAVE :—Voir 50 *des documents de la session*.

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE :—

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre ses attributions de corporation, 63. Avis, 121. Bill, 122. Renvoyé au comité, 128. Bill retiré et honoraires remboursés sur la recommandation du comité des Banques (les promoteurs ayant signifié leur intention de ne pas procéder avec ce bill), 307.
2. Pétition demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour étendre les pouvoirs de la Cie d'assurance la Souveraine, à moins qu'il ne soit approuvé par les deux tiers des actionnaires et que la section de Québec de la dite compagnie ne soit autorisée à liquider les affaires de la compagnie en ce qui regarde cette section, 200, 241.